provinces ensemble, il nous faudra attendre longtemps avant qu'il s'en présente une autre semblable. J'admets que l'occasion est une chose que l'on a attendu depuis longtemps, une chose dont nous devons tirer tout le meilleur parti, et pour ma part ce sera l'objet constant de mes efforts :-- mais si la mesure offre véritablement tous les avantages que l'on a énumérés, je ne comprends pas qu'elle puisse courir de danger à être retardée un peu, car plus on aura de temps d'en discuter le mérite, plus le peuple, suivant toute raison, pourra se convaincre de son importance. Je ne puis me faire à l'idée que le projet sera exposé à être renversé par le seul fait qu'on donnera au peuple et à ses représentants plus de temps pour en étudier les principes et les détails. Depuis l'ouverture des débats, la question a été grandement élucidée par les explications données dans cette chambre et dans l'autre, et je suis certain que les hons, membres de ce conseil saisissent bien mieux qu'auparavant certains détails du projet. Pour moi, après y avoir songé plus d'une fois, et après avoir écouté avec attention les arguments des divers orateurs, j'en suis arrivé à être de plus en plus convaincu de la grandeur et de l'importance des intérêts qui se rattachent à la question, et à croire qu'il est de notre devoir de ne procéder qu'avec lenteur et précaution à opérer un changement aussi grand que celui qu'ont voulu les auteurs des résolutions,un changement qui ne va à rien moins qu'à révolutionner, ainsi que je l'ai dit, tout notre système de gouvernement. Pour réussir et durer, la confédération devra d'abord être fondée sur les principes de la vérité et de la justice, et il faudra que le peuple puisse comprendre et apprécier ces principes. Malgré tout ce qu'on en a dit dans cette chambre, en dépit de toutes les assertions qui ont été faites à l'effet de prouver que le pe ple était au courant de la question, je n'en persiste pas moins à croire le contraire. Je pense qu'en somme le peuple ne connaît pas les détails de la mesure. Quelles lumières nouvelles ont été jetées sur le sujet depuis que nous sommes assemblés ici? N'a-t-on pas vu des membres mêmes de la conférence ignorer ce que certaines résolutions voulaient dire? N'est-il pas avéré que l'attention publique n'a eu pour les peser aucun raisonnement ni argument sérieux et tant soit peu développés contre la question? Et cependant, il serait très essentiel que pour bien juger de la meaure le peuple prit

connaissance des deux côtés de la question. On ne devrait, ce me semble, pas plus lui cacher la noble perspective qu'avec la confédération il formera partie d'un grand pays, que le prix auquel il achètera un si grand avantage; et il en devrait être d'autant plus instruit que le mouvement ne vient pas de lui. Tous les grands changements constitutionnels doivent prendre naissance et de fait prennent ordinairement naissance parmi le peuple; mais c'est une anomalie, car ici on nous propose d'adopter une constitution rédigée par un corps qui s'est donné lui-même les pouvoirs nécessaires à cette fin, -dreit que je lui reconnais pleinement,-et qui nous la présente comme parfaite, comme un document analogue à un traité et dont nous n'avons pas le droit de changer le moindre détail.

1.7 Hon. M. CAMPBELL—Mon hon. ami met en doute la légitimité de nos actes; mais il me semble qu'il devrait savoir que le parlement ayant sanctionné la formation d'une administration dont le bu' et l'intention expresse était de mencr à bonne fin le projet de confédération, le peuple a pu confirmer ce qui avait été fait. Mon hon. ami est monarchiste et par conséquent il reconnait qu'il y a d'autres sources d'autorité que le peuple, comme, par exemple, l'autorité royale, et à ce sujet je prendrai la liberté de lui signaler la dépêche écrite par le scorétaire d'Etat des colonies. Il y trouvera entr'autres choses que c'est:

"Avec la sanction de la couronne, et sur l'invitation du gouverneur-général, que des délégués de chaque province, choisis par les lieutenants-gouverneurs respectifs sans distinction de partis, se sont réunis afin de considérer des questions de la plus haute importance pour tous les sujets de la Reine, de quelque race et religion qui is soient, qui résident en ces provinces, et en sont arrivés à une conclusion qui doit avoir une influence des plus grandes sur le bien-être futur de toute la société.

Ainsi donc, c'est avec la sanction royale que les délégués des autres provinces se sont occupés de la question; quant à nous, le parlement nous avait autorisé à le faire lorsqu'il avait donné son approbation au ministère qui s'était formé avec l'intention manifeste d'accomplir la confédération.

L'Hon. M. VIDAL—J'ai déjà déclaré d'une façon non équivoque que j'approuvais entièrement la conférence et ses travaux, c'est pourquoi je ne sais vraiment pas la raison pour laquelle mon hon. ami a cru nécessaire de donner les explications cidessus. J'ai toujours reconnu sans la